

# Ville de Malakoff



## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 12 février 2025**

**Objet :** Avenant à la convention de financement de la rémunération PEPS 2024, versée en 2024

Nombre de membres composant le conseil :	<b>N° DEL2025_27</b>
<b>39</b>	
En exercice:	<b>39</b>
Présents:	<b>33</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>0</b>
	<b>Arrivée en Préfecture le :</b> <b>Publiée le :</b> <b>Exécutoire le :</b>

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -  
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj  
Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -  
M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

### **Avaient donné mandat :**

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot  
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez  
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati  
Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice  
M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_27

Objet : Avenant à la convention de financement de la rémunération PEPS 2024, versée en 2024

**Le conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

**Vu** l'arrêté du 31 août 2023 modifiant l'arrêté du 19 juin 2019 relatif à l'expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville et fixant la liste des structures autorisées à participer à l'expérimentation à partir de 2019 ;

**Vu** la délibération 2024\_34 approuvant la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement de la rémunération de paiement en équipe de professionnels de santé au titre de l'année 2024 ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que le Ministère des solidarités et la CNAM ont déposé conjointement un appel à manifestation d'intérêt en mai 2018 afin d'identifier des volontaires ;

**Considérant** que la ville de Malakoff s'est portée candidate et qu'elle a été sélectionnée pour participer à cette expérimentation de paiement en équipe de professionnels de santé (PEPS) ;

**Considérant** que la ville de Malakoff souhaite grâce à cette expérimentation consolider le modèle économique existant des CMS et améliorer la pertinence des parcours de soins des patients ;

**Considérant** que l'arrêté du 31 août 2023 a été publié et modifie l'arrêté du 19 juin 2019 relatif à l'expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville et qu'il est nécessaire d'adapter la convention à la réglementation en vigueur ;

**Considérant** qu'un avenant à la convention de financement est nécessaire pour corriger le montant de la rémunération à percevoir par la ville ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** l'avenant à la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement de la rémunération de paiement en équipe de professionnels

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit avenant ;

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)